

**LES ÉLÉMENTS DE CONTRAINTES**





## **4. LES ÉLÉMENTS DE CONTRAINTES**

Les éléments de contraintes sont définis par les activités et usages anthropiques ou par des phénomènes naturels qui ont une incidence sur la sécurité de la population et la protection des biens.

Ces éléments de contraintes se présentent sous deux aspects: premièrement, les éléments ayant des incidences sur la sécurité de la population et la protection des biens tels inondations, mouvements de sol, présence d'industries lourdes, centrale nucléaire, enfouissement industriel, sanitaire, bassin d'épuration des eaux et autres semblables.

Deuxièmement, les contraintes liées à la protection d'équipements et d'éléments naturels essentiels à la population (prise d'eau potable) et la protection des milieux naturels (bandes riveraines, éléments naturels particuliers).

### **4.1 LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ**

Les contraintes, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique, imposent le respect de certaines normes afin de protéger adéquatement les biens et les personnes ou des éléments naturels, en regard notamment de l'implantation, la construction ou l'autorisation de certains usages.

À cet égard, les municipalités pourront adopter des dispositions dans leur réglementation, qui établissent la réciprocité lors de l'implantation d'un usage à proximité d'un usage ayant des contraintes.

*R-316, a-5;*

### **4.2 LES ZONES INONDABLES**

#### Objectifs

- √ protéger les personnes et les biens contre les inondations par une réglementation adéquate et, le cas échéant, par des travaux de protection;
- √ limiter les interventions dans la plaine inondable afin de conserver la qualité et la diversité biologique et assurer l'écoulement naturel des eaux;
- √ favoriser, dans la mesure du possible dans la zone de récurrence 20-100 ans, une marge de recul maximale de la limite de la zone de récurrence 0-20 ans pour les nouvelles constructions;
- √ établir dans la zone d'inondation reliée aux embâcles sur la rivière Bécancour des dispositions contrôlant l'implantation de nouvelles constructions;
- √ établir un processus de dérogation pour les zones inondables non officielles où les demandes devront respecter les principes suivants;

- √ assurer la sécurité du public et la protection des biens matériels;
- √ assurer l'écoulement naturel des eaux;
- √ prévenir les dommages à la flore typique des milieux humides, aux espèces menacées ou vulnérables et à la faune;
- √ retrouver dans la réglementation d'urbanisme les zones d'inondation.

Les zones inondables sont localisées le long du fleuve Saint-Laurent et dans la partie inférieure de la rivière Bécancour. La MRC a identifié les zones inondables reliées aux embâcles sur la rivière Bécancour qui ont également une incidence dans le secteur du lac Saint-Paul.

Ces zones inondables sont délimitées, d'une part, par la cartographie officielle résultant de l'entente fédérale-provinciale sur l'identification des zones inondables et, d'autre part, par une cartographie non officielle délimitée à partir de cotes d'élévation provenant du ministère de l'Environnement (MEQ) et de relevés pour les inondations reliées aux embâcles.

Les cartes des zones inondables officielles sont identifiées aux articles 9.7.1.1 et 9.7.1.2 du document complémentaire.

Le plan 11 et 11.1 (annexe 1) localisent les zones inondables en bordure du fleuve Saint-Laurent, la zone inondable du Lac Saint-Paul et la zone inondable du boulevard Danube.

Dans le cadre des dispositions relatives aux zones inondables, des dérogations peuvent être accordées par le gouvernement (cartographie provinciale) ou par la MRC (cartographie régionale).

Les prescriptions relatives aux zones inondables sont établies au document complémentaire.

### **4.3 LES ZONES DE MOUVEMENTS DE SOL**

#### Objectifs

- √ protéger les biens et les personnes contre les risques de mouvement de sol;
- √ identifier et localiser les zones de mouvement de sol et intégrer les prescriptions du document complémentaire dans la réglementation d'urbanisme.

Les zones de mouvement de sol sont constituées des zones en bordure de cours d'eau où la pente et la nature des dépôts meubles font en sorte qu'il existe des risques de glissements et de décrochements. Ces zones sont identifiées et localisées sur le plan 11 et 11.2 annexe 1.

*R-316, a-6;*

#### **4.4 LES ZONES DE DÉPÔT DE DÉCHETS**

##### Objectifs

- √ *protéger les personnes et les biens contre les risques de contamination bactérienne, chimique, métallurgique et radioactive;*
- √ *localiser tout nouveau site de déchets industriels, dangereux, spéciaux et domestiques dans l'affectation industrielle lourde;*
- √ *identifier et localiser à l'intérieur de la réglementation d'urbanisme les sites actifs et non actifs de dépôts de déchets;*
- √ *réglementer les activités et usages à proximité des sites actifs et non actifs;*
- √ *interdire sur le territoire de la MRC la disposition de déchets dangereux provenant de l'extérieur de la MRC;*
- √ *viser la fermeture des sites de déchets industriels, dangereux, spéciaux et domestiques situés à l'extérieur de l'affectation industrielle lourde.*

Les zones de dépôt de déchets sont constituées par les sites de déchets industriels, dangereux, spéciaux, domestiques et de matériaux secs. Elles sont localisées sur le plan 3 à l'annexe 1. Les tableaux 7 et 7.1 identifient et localisent les sites d'enfouissement et aires d'entreposage actifs et fermés.

#### **4.5 LA CENTRALE NUCLÉAIRE GENTILLY II ET LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

##### Objectifs

- √ *inciter la concertation des différentes mesures d'urgence.*

Nous retrouvons, sur le territoire de la MRC, une centrale nucléaire et un parc industriel, où la présence d'industries pétrochimiques et métallurgiques utilisant des procédés chimiques amène des risques pour la population. Il en découle une nécessaire concertation des intervenants pour mailler leurs mesures d'urgence.

#### **4.6 LES GRAVIÈRES ET SABLIERES**

##### Objectifs

- √ *inciter les municipalités à localiser les gravières et sablières et établir un zonage adéquat en tenant compte des contraintes liées à l'environnement et au bien-être de la population;*
- √ *inciter les municipalités à faire un suivi de ces gravières et sablières afin que celles non utilisées ou désaffectées soient réaménagées.*

Les gravières et sablières, de par les activités qu'elles génèrent et leurs impacts sur l'environnement, sont sources de nuisances et affectent l'esthétique du paysage. Ces usages, quoique nécessaires, posent des contraintes pour la population et l'environnement.

#### **4.7 LES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

##### Objectif

√ *protéger ces équipements.*

Les stations d'épuration, en raison de la nature des opérations, nécessitent un isolement et les municipalités doivent, dans le cadre de leur réglementation, établir les mesures appropriées.

#### **4.8 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE**

##### Objectif

√ *Réduire les risques associés à ces équipements.*

Ces infrastructures comprennent les lignes hydroélectriques, les postes de transformation et les gazoducs. En raison des effets que ces infrastructures peuvent avoir sur les personnes et les biens et des risques qui y sont associés, des marges de recul s'appliqueront de part et d'autre. Les dispositions existantes s'appliquent à l'égard de ces infrastructures et équipements.

#### **4.9 LE RÉSEAU ROUTIER**

##### Objectif

√ *assurer la sécurité des citoyens.*

Le réseau routier, en termes de contraintes, génère des nuisances quant au niveau sonore et/ou des risques pour les personnes en relation avec le transport de produits dangereux sur le réseau routier. Ce dernier étant déjà réglementé, il n'est pas de notre intention d'aborder cet aspect.

Quant aux nuisances sonores, elles constituent une contrainte principalement pour les autoroutes 20, 30 et 55. En raison de l'intensité du trafic que peut générer une autoroute, tout nouveau développement résidentiel ou bâtiment à caractère institutionnel devra se situer à une distance adéquate pour limiter les contraintes de bruit.

R-316, a-7;

#### **4.10 LES ACTIVITÉS AGRICOLES**

##### Objectif

√ *assurer une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non-agricoles.*

Les activités agricoles sur le territoire de la MRC constituent un élément très important de notre économie. En raison de la pratique agricole, des contraintes existent pour les usages non agricoles et réciproquement. Les dispositions normatives prévues dans les orientations du

gouvernement ainsi que d'autres dispositions seront précisées dans le document complémentaire.

#### **4.11 LES BANDES RIVERAINES**

##### Objectifs

- √ *maintenir et améliorer la qualité des lacs et cours d'eau en accordant une protection adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables;*
- √ *prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel;*
- √ *assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu en limitant les interventions sur les rives, le littoral et les plaines inondables;*
- √ *promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles;*
- √ *utiliser dans le cadre des travaux agricoles, des techniques qui altèrent le moins possible les rives, leur stabilité et leur capacité de filtrer les eaux de ruissellement.*

Les bandes riveraines, constituées par des espaces de terrain de chaque côté d'un cours d'eau ou d'un lac, servent à la protection de la qualité de l'eau par le maintien de la végétation naturelle, réduisant ainsi les phénomènes d'érosion et de lessivage du sol et produits chimiques (engrais et pesticides) vers le cours d'eau. Ce sont également des espaces propices à certaines espèces fauniques.

#### **4.12 LES PRISES D'EAU POTABLE**

##### Objectifs

- √ *identifier et localiser les sources d'eau potable municipales;*
- √ *réglementer de façon stricte les usages dans l'environnement des prises d'eau potable publiques ou desservant une institution.*

Les prises d'eau potable publiques sont constituées par les puits de surface ou artésiens qui desservent les réseaux d'aqueduc. L'eau potable étant un service essentiel, il est important de les protéger et contrôler les usages et activités qui peuvent contaminer et/ou réduire les volumes d'eau disponibles. Les prises d'eau potable publiques sont identifiées au tableau 6 et localisées au plan 3, annexe 1.





**TABLEAU 6**

**LIEUX D'APPROVISIONNEMENT ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Région	Nom du poste	Nom du réseau	Nb. de personnes	Nom de l'approvisionnement	Latitude	Longitude	Provenance	Considéré comme	Localisation du réseau
Centre-du-Québec	Camping Plage Paris (app)	Camping Plage Paris	450	Source Camping Plage Paris	46,38701259	72,12446619	SOURCE À BASSIN UNIQUE	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	Bécancour (sta.pur.)	Bécancour, alimenté par l'usine	8602	Bécancour	46,31260916	72,54931362	FLEUVE ST-LAURENT	Eau de surface	Bécancour
	Bécancour Gentilly (post. chl.)	Bécancour secteur Gentilly	3000	Gentilly	46,35434527	72,227993866	SOURCE À BASSIN UNIQUE	Eau de surface	Bécancour
	Sainte-Françoise salle mun. (app)	Sainte-Françoise salle municipale	55	Puits Sainte-Françoise	À localiser	À localiser	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Françoise
	Fortierville (post.chl)	Fortierville	717	Puits Fortierville	46,48929385	72,02923467	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Fortierville
	Manseau (app)	Manseau	610	Puits Manseau	46,36494175	72,0006046	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Manseau
	Sainte-Sophie-de-Lévrard (app)	Sainte-Sophie-de-Lévrard	421	Drains Poisson Ste-Sophie-de-Lévrard	46,41388701	72,11477589	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		idem		Puits Couture Ste-Sophie-de-Lévrard	46,41679833	72,11001897	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		Sainte-Sophie-de-Lévrard	421	Puits Poisson Ste-Sophie-de-Lévrard	46,4132448	72,11375151	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Sophie-de-Lévrard
		Lemieux	20	Puits Hôtel de ville			n.d.		Lemieux
	Parisville (app)	Parisville	550	Puits Parisville	46,54415976	72,10703199	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Parisville
	Saint-Sylvère (aut. trait)	Saint-Sylvère	205	Puits St-Sylvère	46,23801543	72,21710586	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Saint-Sylvère
	Sainte-Marie-de-Blandford Lac Rose (app)	Sainte-Marie-de-Blandford	90	Puits Lac Rose Ste-Marie-de-Blandford	46,34998528	72,15056288	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Marie-de-Blandford
	Aqueduc Haut 4e rang	Aqueduc Haut 4e rang	150	Aqueduc Haut 4e rang	46,40752423	72,14693329	SOURCE À DRAINS HORIZONTALS	Eau souterraine	Sainte-Cécile-de-Lévrard
	Saint-Pierre-les-Becquets	Saint-Pierre-les-Becquets	1494	Rg. St-Ovide St-Pierre-les-Becquets	46,40807981	72,14067631	LAC	Eau de surface	Saint-Pierre-les-Becquets
	Deschaillons-sur-St-Laurent (post.chl)	Deschaillons-sur-St-Laurent	1292	Puits 1 Deschaillons	46,546399	72,129337	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Deschaillons-sur-St-Laurent
		idem		Puits 2 Deschaillons	46,545607	72,129292			
		idem		Puits 7 Deschaillons	46,54489674	72,10844747	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Deschaillons-sur-St-Laurent
	École L'Oasis (aut.trait.)	École l'Oasis Sainte-Françoise	118	Puits École l'Oasis Sainte-Françoise	46,44872691	71,98185625	PUITS TUBULAIRE	Eau souterraine	Sainte-Françoise



#### **4.13 SITES D'ENTREPOSAGE ET D'ENFOUISSEMENT**

Le tableau ci-dessous identifie et localise les sites d'enfouissement.



**TABLEAU 7**  
**Sites d'entreposage et d'enfouissement**

No	Emplacement	Municipalité	Période d'utilisation	Superficie (m2)	Épaisseur (m)	Quantité (m3)	Nature des déchets	Contamination
1	Lot 197, 199 rang Saint-Charles	Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1973 à 1974	72	3	216	Domestiques, commerciaux	Rivière du Chêne
2	Lot 723-118, rang 9	Sainte-Françoise	1965 à 1981	1748	0,5	874	Domestiques, commerciaux	
3	Lot 723-255 rang II	Sainte-Françoise	? à 1981	3520	3	10560	Domestiques, commerciaux	
4	Lot 14, rang 9	Manseau	1957 à 1979	1750	2	3500	Domestiques, commerciaux	
5	Lot 613, rang Saint-Antoine	Sainte-Sophie-de-Lévrard	1963 à 1980	180 m2 + 68 m2	12 m + 3 m	2364 m3	Domestiques, commerciaux, gros objets	Rivière aux Orignaux
6	Lot 46, 1ière concession	Secteur Gentilly	? à 1980	15300	2	30600	Nourriture commerciale pour chats et chiens	
7	Lot 706, 4e concession	Secteur Gentilly	? à ?	?	?	?	Domestiques	
8	Lot 46, 47 rang II de Blandford	Sainte-Marie-de-Blandford	1972 à 1982	738	1,5	1107	Domestiques, commerciaux, gros objets	
9	Lot 137, rang 17	Lemieux	? à ?	7	?	?	Domestiques	
10	Lot 257, rang Saint-Charles	Saint-Pierre-les-Becquets	1954 à 1980	10080	1,5	15120	Domestiques, commerciaux	
11	Lot 434, concession du Rapide	Secteur Bécancour	1967 à 1980	36000	5	18000	Domestiques, commerciaux, industriels, matériaux secs	
12	Lots 240, 272 à 278, rang 3 Fief	Parc industriel et portuaire de Bécancour	1975 à 1977			2000 m3	Matériaux secs et boues de CIL	

### TALBEAU 7.1

#### Sites d'entreposages et d'enfouissement des entreprises

No.	Entreprises ou industries	Localisation	Type de déchets		Utilisation actuelle	Notes complémentaires
1	Servac Centre de transfert de déchets dangereux	Lots 163, 164 et 167 Rue des Glaieuls Secteur Sainte-Angèle-de-Laval	Industriel	Huiles usées et boues huileuses	Ouvert	-Salle de lavage et de déglacage de camions ayant transporté ces substances -Séparation eau/huile
2	ABI inc. Entrepôt	Site de l'usine Parc industriel	Industriel	Déchets industriels et dangereux	Ouvert	
3	Norsk Hydro Parc à résidus	Lots 255 à 259 Parc industriel	Industriel	Boues de dissolution de Mg C12 Déchets spéciaux	Ouvert	Ce site sera agrandi. Toutefois un projet d'utilisation des boues pour fins agricoles est à l'étude
4	Norsk Hydro Entrepôt	Au nord de l'usine Chemprox Parc industriel	Industriel	Sous-produit de l'électrolyse venant du curage des fours.	Ouvert	Pourrait être fermé
5	ICI Canada inc. Parc à résidus	Lot 728 Parc industriel	Industriel	Résidus constitués de boues de dissolution de carbonate de calcium et de sulfate de calcium	Ouvert	
6	SKW Parc à résidus	Lots 253, 254 et 234 Parc industriel	Industriel	Résidus de fumée de silice, oxyde de silicium, oxyde de fer et oxyde de magnésium	Ouvert	Pas d'expansion, les résidus sont maintenant recyclés
7	Pétrésa Entreposage	Site de l'usine Parc industriel	Industriel	Barils contenant des matières corrosives et inflammables	Ouvert	Élimination rapide
8	Recyclage d'aluminium Québec inc. Parc à résidus	Lot 324, rang du Coteau de roches Secteur Bécancour	Industriel	Résidus d'aluminium	Ouvert	
9	Jean-Paul Doyon Itée Parc à résidus	Lot 341, rang du Coteau de roches Secteur Bécancour		Entreposage de débris d'asphalte et de béton	Ouvert	
10	WMI	Lots 282 à 287	Domestique	Enfouissement de déchets	Fermé	Ce site est

No.	Entreprises ou industries	Localisation	Type de déchets		Utilisation actuelle	Notes complémentaires
	Site d'enfouissement sanitaire	Secteur Sainte-Gertrude		domestiques		présentement fermé, toutefois, les espaces disponibles permettent sa réouverture
11	Narco Canada inc. Entreposage	Site de l'usine Parc industriel	Industriel	Huiles usées	Ouvert	
12	Hydro-Québec - Centrale Gentilly 2 Site de stockage	Centrale Gentilly 2	Dangereux	Stockage à sec de grappes d'uranium irradiées	Ouvert	
13	Hydro-Québec Centrale Gentilly 2 Aire d'entreposage		Dangereux	Stockage de déchets radioactifs, (ASDR), filtres, résine, tamis	Ouvert	
14	Enfouibec inc. site d'enfouissement	Lots 64, 65 et 66 Rue Gauthier, Secteur Saint-Grégoire				
15	Section déchets spéciaux	Idem	Déchets spéciaux		Ouvert	
16	Section matériaux secs	Idem	Résidus de bois, béton		Ouvert	
17	Section pâte et papier	Idem	Boues de pâte et papier		Ouvert	
18	Enfouibec inc. Site de matériaux secs	Lots 294, 295 et 296 Rue des Hêtres Secteur Sainte-Gertrude	Résidus de bois, béton		Ouvert	
19	Site de dépôt Neige usée	<u>Secteurs :</u> Gentilly Sainte-Gertrude Saint-Grégoire	Neige usée		Ouvert	





#### **4.14 INVENTAIRE DES CONTRAINTES ANTHROPIQUES**

Le tableau 8 identifie et localise les contraintes anthropiques



**TABLEAU 8**  
**Inventaire des contraintes anthropiques sur le territoire de la MRC de Bécancour**

Contrainte	Localisation	Élément de contrainte	Conséquence à proximité	Niveau de contrainte
Enfouibec inc.	Lots 64, 65, 66 18055, rue Gauthier Secteur Saint-Grégoire	Déchets spéciaux soient: - entre déchets solides et domestiques -entre déchets dangereux et domestiques	Incendie, explosion, décharge toxique, poussière, odeur	Moyen
Servac inc.	Lots 163-1, 164-1, 167 13000, rue des Glaïeuls Secteur Sainte-Angèle-de-Laval	Huiles usées	Incendie, explosion, décharge toxique, odeur	Moyen
Centrale nucléaire Gentilly 2	4900, boul. Bécancour Secteur Gentilly	Déchets radioactifs Réacteur nucléaire	Incendie, explosion décharge toxique	Élevé
Conduite de gaz naturel	Secteur Saint-Gégoire Secteur Sainte-Angèle-de-Laval et Secteur Bécancour -boulevard Bécancour (vers port Saint-François) -rue Gauthier et Port-Royal -emprise de l'autoroute 55 et 30 -Distribution parc industriel	-Gaz toxique -conduite souterraine -robinet d'alimentation sur l'avenue Georges E. Ling -poste de livraison coin Est autoroute 55 et boulevard Bécancour	Incendie, explosion, décharge toxique, odeur	Faible conduite) Moyen (poste)
Autoroute 30 et 55 et 20 Chemin de fer Parc industriel Aston Jonction Route 261, boulevard du Parc industriel Parc portuaire	Ville de Bécancour	Transport de matière dangereuse	Accident routier, incendie, explosion, décharge toxique, odeur, bruit	Moyen
Club de tir Bécancour	Lots 446 et 447 5375, avenue Nicolas-Perrot Secteur Bécancour	Tir sur cible avec arme à feu	Bruit, accident (balle perdue)	Moyen
Gravier et sablière (plusieurs)	Plusieurs endroits	Machinerie d'extraction du matériel, transport de matériaux	Bruit, poussière, nuisance esthétique	Moyen

Contrainte	Localisation	Élément de contrainte	Conséquence à proximité	Niveau de contrainte
Site d'enfouissement sanitaire WMI	Lots 282 à 287 Secteur Sainte-Gertrude	Enfouissement sanitaire avec présence de déchets industriels (site fermé)	Odeur, décharge toxique, incendie	Moyen
Étang d'épuration des eaux usées	Lemieux (lot 85p) Deschaillons-sur-Saint-Laurent (lots 172, 173 et 174) Secteur Précieux-Sang (lot 645) Secteur Sainte-Gertrude (lot 39) Secteur Bécancour (lot 3) Secteur Gentilly (lot 74 et 75) Saint-Sylvère (lot 425-1)	Eaux usées provenant d'égout pluvial et sanitaire	Odeur, décharge toxique	Moyen
Poste électrique	Parisville (lot 453)	Poste de transformation électrique	Bruit	Moyen
Parc industriel 30/55 entreprises manufacturières	Secteur Saint-Grégoire	Activités industrielles	Bruit, poussière, explosion, décharge toxique, incendie, odeur	Élevé
Autoroute 30, 20 et 55 Route 132, 265, 218, 263, 261 Chemin de fer Lemieux Manseau Chemin de fer Aston Parc industriel	Toutes les municipalités	Transport dense et rapide Transport lourd Transport de matière dangereuse	Bruit, odeur, poussière, accident routier, incendie, explosion, décharge toxique	Moyen
Réservoir de gaz propane	Plusieurs utilisateurs	Gaz sous pression	Explosion, incendie, odeur, décharge toxique	Moyen
Ligne électrique à haute tension (120kv à 735kv)	Plusieurs municipalités	Transport de l'électricité	Bruit, bris de ligne (décharge électrique)	Faible

Niveau de contrainte:

Faible: ne nécessitant qu'une faible norme de distance pour d'autres usages à proximité.

Moyen: nécessitant une norme de distance à proximité pour d'autres usages.

Élevé: nécessitant une norme de distance à proximité pour d'autres usages et une zone tampon pour certains autres usages.